

Adresse des membres du tribunal du district de Monistrol, séant à Yssingeaux (Haute-Loire), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du tribunal du district de Monistrol, séant à Yssingeaux (Haute-Loire), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 297;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21502_t1_0297_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Séance du 12 brumaire an III (dimanche 2 novembre 1794)

Présidence de PRIEUR (de la Marne)

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance.

1

Les citoyens composant le tribunal du district d'Yssingeaux, département de la Haute-Loire^a; les administrateurs du district du Puits-la-Montagne [ci-devant Châteauneuf-en-Thimerais, Eure-et-Loir]^b; les membres du conseil général de la commune de Cuisery, département de la Saône-et-Loire^c, félicitent la Convention sur ses glorieux travaux et sur l'attitude ferme tenue depuis le 10 thermidor, la remercient d'avoir fait succéder la justice à la terreur, l'invitent à déployer une sévérité constante contre ceux qui oseraient aspirer à usurper son autorité et à rivaliser avec elle.

La mention honorable est décrétée (1).

a

[Les membres du tribunal du district de Monistrol, séant à Yssingeaux, à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III] (2)

Citoyens Représentans.

Tandis que la Convention veille sur notre bonheur commun d'une manière étonnante, qu'elle sacrifie tous ses plaisirs pour assurer la prospérité et la conservation de la République, qu'elle fait tous ses délices de nous procurer cette précieuse liberté qui doit animer tout homme sensible et qui doit caractériser l'homme sensé; tandis que nos troupes sont victorieuses

partout et que l'Être suprême prend plaisir à opprimer nos ennemis et à protéger la cause des français; nous croirions manquer à nos devoirs si nous ne vous en témoignions pas notre satisfaction; l'énergie républicaine ne doit pas être dans un seul coin; dans nos montagnes de la Haute-Loire, nous sentons aussi vivement que notre bonheur ne peut durer qu'autant que la liberté ne recevra point d'atteinte et que les loix seront exécutées.

Nous sommes pénétrés d'admiration de vos travaux continuels; les excellents ouvrages qui sortent de vos mains sont bien faits pour vous attirer l'attachement des peuples, on ne peut lire l'adresse de Cambacérès au peuple et le rapport de Robert Lindet sans être sensible à l'intérêt qu'ils inspirent. Continues, Sages Législateurs; restés à votre poste, vous avez assuré la République au dehors et vous la maintiendrez au dedans par les sages loix que vous vous appliquez à nous donner.

Vive la République une, indivisible et démocratique; Vive la Convention nationale, vive la Montagne, vivent les sociétés populaires.

Les membres du tribunal d'Yssingeaux.

Suivent 6 signatures.

b

[Marreau, agent national près le district de Puits-la-Montagne, au président de la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III] (3)

Citoyen,

L'administration de ce district m'a chargé de te faire passer l'adresse ci-jointe. Je te prie de vouloir bien la mettre sous les yeux de la Convention nationale.

Salut et fraternité.

P.-M. MARREAU.

(1) P.-V., XLVIII, 150.

(2) C 323, pl. 1389, p. 8. Insertion au bulletin, mentionnée en inscription marginale. *Bull.*, 15 brum. (suppl.).

(3) C 323, pl. 1389, p. 2.